



SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
Siège sociale : 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046 Tunis-Tunisie
APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Objet : Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, tel que complété par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires ; La société **Atelier du Meuble Intérieurs S.A (SAM)** invite par le présent avis ses actionnaires minoritaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection de leur représentant au sein de son conseil d'administration pour le mandat des trois années soit 2023-2024 et 2025.

A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs (SAM)** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 .

1. Conditions et critères d'éligibilité : Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13,15,17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs S.A ne dépassant pas 0,5% à savoir un nombre de 27 808 actions.

- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans de le domaine des affaires, Business et industrie.

- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :

• Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société Atelier du meuble interieurs S.A ;

• Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Atelier du meuble interieurs S.A.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint,

Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la société Atelier du meuble interieurs S.A détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou/est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Atelier du meuble interieurs S.A désigné entant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance ;

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société au même groupe que la société Atelier du meuble SA.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Atelier du meuble interieurs .SA ou d'une société concurrente ;

- Ne pas être auditeur, prestataire de service notamment conseiller, client, fournisseur, banquier de la société Atelier du meuble interieurs .SA.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier;

En outre, ne peuvent être candidat les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 14 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :

• Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.

• Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.

• Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.

• Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

• Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

• Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

• Les commissaires aux comptes de la société Atelier du meuble interieurs SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

2. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

• Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

• Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1,

• Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

• Une copie d'une pièce d'identité CIN, pour les personnes physiques et une copie du registre nationale de entreprises pour les personnes morales.

• Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et à cet appel à candidature, et de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;

• Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.

• Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs .SA ne dépassant pas 0.5% du capital. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.

• Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

• Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

3.Date limite de dépôt de candidatures :

• Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du conseil d'administration de la société Atelier du meuble interieurs .SA, et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires »

• Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société Atelier du meuble interieurs .SA, soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise à 62 rue de l'Or, Zone Industrielle Sidi Daoud 2046 Tunisie au plus tard le Jeudi 20 Avril 2023 à 17H, date limite de réception des candidatures (le cachet de la société pour réception du courrier fait foi).

• Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

• Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2022, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Identifiant unique RNE :

Adresse complète avec code postal :

Numéro de Tel Fixe : Mobile :

E-mail officiel :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-

-

-

Autres qualifications du candidat :

-

-

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société Atelier du meuble interieurs :

-

Membre d'autres Conseils d'Administration (Si Oui Nombre et dénominations des sociétés) :

-

-

-

Autres informations

-

-

-

Signature légalisée

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs .SA faisant appel public à l'épargne déclare formellement et solennellement sur l'honneur:

• Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature;

• Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales ;

• Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et par l'appel à candidature lancé par la société Atelier du meuble interieurs .SA.

• Que les informations fournies dans mon dossier de candidature sont sincères et exactes.

Signature légalisée

Fait à, le.....

** le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*